Conférence ministérielle de la Francophonie

2^e session – Grand-Baie, les 14 et 15 octobre 1993



Rapport

La Conférence ministérielle de la Francophonie a tenu sa deuxième session à Grand Baie (Maurice), les 14 et 15 octobre 1993.

1 - CONSTITUTION DU BUREAU

Le bureau est ainsi constitué :

Président : MAURICE

Vice-Présidents : FRANCE

SENEGAL TUNISIE LAOS GABON LIBAN

Rapporteur : CANADA/QUÉBEC

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour (CMF-2/93/n° 1) et le projet d'ordonnancement des travaux (CMF-2/93/n° 27) tels que présentés sont adoptés.

3 - DISCOURS D'OUVERTURE DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE MINISTERIELLE

Les travaux de la Conférence ministérielle sont ouverts par l'Honorable Dr Ahmud Swalay KASENALLY, ministre des Affaires étrangères de la République de Maurice et président de la Conférence.

En souhaitant la bienvenue à tous les délégués, le président souligne que Maurice symbolise avec éclat les valeurs partagées par la Francophonie : le pluralisme, la tolérance, l'ouverture, la démocratie et le développement.

Il rappelle que la Conférence siège comme conférence ministérielle préparatoire à la V^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français qui se tiendra les 16, 17 et 18 octobre à Maurice et invite les délégués à se préoccuper des moyens à mettre en œuvre pour permettre à l'espace francophone d'agir comme un outil efficace de développement et de modernité.

S'inscrivant dans la logique évolutive des Sommets, il précise que celui de Maurice consacrera toute son énergie à la mise en œuvre de programmes porteurs, utiles et innovateurs.

Se référant aux décisions du Sommet de Chaillot relatives aux instances de la Francophonie, en particulier en ce qui concerne le rôle éminemment politique confié au Conseil permanent de la Francophonie, le président souhaite que la Conférence apporte son soutien intellectuel et moral au Conseil et qu'elle lui accorde les moyens financiers nécessaires afin qu'il puisse faire entendre la voix de la Francophonie sur la scène internationale et exercer pleinement son autorité sur les opérateurs.

Le président se félicite du travail accompli jusqu'à ce jour par le Conseil permanent de la Francophonie et par les opérateurs qui ont su traduire dans leur programmation les décisions des chefs d'État et de gouvernement réunis à Chaillot en 1991.

4 - RAPPORT DU CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE

Présentation

Le président de la Conférence invite la présidente du Conseil permanent de la Francophonie (CPF) à présenter son rapport d'étape pour la période allant de janvier 1992 à octobre 1993.

Mme Shirin AUMEERUDDY-CZIFFRA, ambassadeur de Maurice en France et présidente du Conseil, rappelle dans un premier temps les mandats dévolus à cette instance par les chefs d'État et de gouvernement : le Conseil examine et approuve les projets, il choisit les opérateurs, il procède aux évaluations, il décide des affectations du Fonds multilatéral unique accueilli par l'ACCT et en contrôle l'exécution. Mais les chefs d'État et de gouvernement ont aussi voulu que le Conseil traduise clairement l'insertion de la Francophonie dans un contexte plus politique.

Rappelant les progrès réalisés depuis le Sommet de Chaillot, la présidente souligne néanmoins les difficultés de fond qui subsistent pour l'avenir du Conseil permanent de la Francophonie. Il a besoin de moyens financiers et humains plus importants pour développer son action sur des bases optimales. De plus, la présidente souhaite que le Conseil soit doté d'une plus grande marge de manœuvre.

La présidente invite donc la Conférence à accorder au Conseil permanent de la Francophonie les moyens lui permettant d'assurer le rayonnement de la Francophonie institutionnelle dans son ensemble.

Débat

Intervenant sur le rapport, M. Jacques TOUBON, ministre de la Culture et de la Francophonie de la République française, marque son appui aux observations et aux propositions de Mme Shirin AUMEERUDDY-CZIFFRA et livre ses réflexions sur l'avenir de la Francophonie.

Rappelant que l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) avait seule soutenu la Francophonie institutionnelle jusqu'en 1985, le délégué de la France a évoqué les autres étapes franchies au cours des Sommets qui se sont succédés depuis lors. Il se félicite des progrès accomplis et souligne qu'il faut maintenant identifier les défis qui se posent à la Francophonie : nécessité d'une ouverture sur le monde, accueil d'initiatives plus audacieuses pouvant donner lieu à des projets mobilisateurs, capacité de mobiliser des financements supplémentaires. À cette fin, le ministre souhaite un renforcement des moyens consacrés au Conseil permanent de la Francophonie et plaide pour que la Francophonie fasse entendre sa voix sur la scène internationale.

Le représentant du Québec, tout en soutenant la nécessité de renforcer les institutions politiques de la Francophonie, rappelle qu'il convient aussi de donner aux autres institutions, et notamment à l'ACCT, opérateur principal des Sommets, la capacité d'exercer pleinement leur mandat confirmé par les chefs d'État et de gouvernement.

Plusieurs délégations ont participé au débat au cours duquel s'est dégagé un consensus quant au renforcement des moyens du Conseil permanent.

Un projet de résolution sur la-mise en place d'un comité de réflexion sur le renforcement de la Francophonie est déposé par la France (CMF-2/93/n° 30 et n° 3 l). Après discussions, et amendements, il est adopté.

Le rapport de la présidente du Conseil permanent de la Francophonie est ensuite adopté.

5 - VOLET POLITIQUE

5.1 - Document de réflexion sur la politique internationale (CMF-2/93/n° 2)

Présentation

Le représentant du Burundi présente le document de réflexion sur la politique internationale soumis par le Conseil permanent de la Francophonie.

Ce texte fait d'abord état de la situation internationale en soulignant les événements les plus marquants et il identifie par la suite les principaux champs d'action retenus pour analyse, à savoir :

- les deux thèmes proposés par Maurice pour le Sommet : Unité dans la diversité, et Droits de l'homme et développement ;
- la transition vers la démocratie sur le continent africain ;
- la prévention et le règlement des conflits ;
- les Nations unies et la sécurité internationale.

Débat

Le président de la Conférence invite les délégués à apporter leurs commentaires et propositions d'amendements au document de réflexion sur la politique internationale.

Avant d'amorcer les travaux, la Belgique, en sa qualité de président de la Communauté économique européenne (CEE), a tenu à rappeler, s'agissant de la présence d'une délégation représentant le gouvernement de M. BIRINDWA, que la déclaration faite par la CEE dans des circonstances politiques similaires est toujours en vigueur.

Le représentant du Zaïre, après avoir protesté de cette attitude de la CEE exprimée par la Belgique, a profité de cette occasion pour informer la Conférence de ce que les circonstances qui ont pu motiver des sanctions contre son pays étaient à ce jour dépassées par la situation qui prévaut sur le terrain.

Le texte de la déclaration de la Belgique de même que celui du Zaïre sont annexés au compte rendu.

Après ces interventions, le document de réflexion sur la politique internationale a été adopté avec quelques amendements qui, en substance, consistaient à le mettre à jour en tenant compte d'événements significatifs récents.

5.2. - Déclaration de Maurice (CMF-2/93/n° 4)

Quelques délégués ont soumis des amendements à ce texte majeur du prochain Sommet. Le président exprime la satisfaction de la Conférence quant au texte tel qu'amendé et adopté.

5.3 - Projets de résolution (CMF-2/93/n° 5, n° 6, n° 7, n° 8, n° 9, n° 13, n° 14 et n° 15)

Le président de la Conférence demande aux délégués de faire part de leurs commentaires sur les projets de résolution pour le volet politique et de présenter par écrit les amendements qu'ils proposent.

Après discussion des propositions d'amendements, les projets de résolution sont adoptés à l'exception du projet de résolution sur la non-prolifération des armements (CMF-2/93/n° 7). Trois nouveaux projets de résolutions ont été soumis et adoptés, l'une sur l'utilisation de la langue française aux Jeux olympiques (CMF-2/93/n° 33) et les deux autres sur le fonds de solidarité pour le Liban (CMF-2/93/n° 32) et pour le Rwanda (CMF-2/93/n° 34).

5.4 - La Francophonie dans le contexte international et réflexion sur l'espace francophone

Le président invite le ministre de la Culture et de la Francophonie de la République française à présenter le projet de document sur la Francophonie et les relations internationales (CMF-2/93/n° 3). Le ministre propose des éléments de réflexion sur le devenir de la Francophonie : élargissement de l'espace francophone, exception culturelle, langue de communication et développement, défi économique et démocratique.

La Conférence décide que le texte de cette présentation sera porté en annexe de ce rapport.

5.5 - Nouvelles adhésions

À la demande du président de la Conférence, la présidente du Conseil permanent de la Francophonie présente un rapport sur les nouvelles demandes d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

La commission ad hoc du Conseil permanent de la Francophonie, constituée pour instruire les demandes reçues, a présente les recommandations suivantes :

- suite favorable aux demandes du Cambodge et de la Roumanie pour devenir États membres ;
- analyse ultérieure sur réception de dossiers complets de la part de Sao-Toméet-Principe et de la Moldavie pour un statut d'État observateur.

Le gouvernement mauricien, sur recommandation du Conseil permanent, accueillera la Moldavie comme « invitée spéciale » à l'ouverture du Sommet.

Les demandes présentées par Israël et l'Arménie sont parvenues trop tardivement pour être instruites dans les règles.

La région autonome du Val d'Aoste, traditionnellement « invitée spéciale » au Sommet, pourra développer avec la Francophonie des rapports d'information, d'études et d'échanges sur le plan culturel.

La Conférence a entériné ces recommandations et les présentera au Sommet.

Les représentants du Cambodge et de la Roumanie ont remercié la Conférence ministérielle pour la recommandation favorable relative à l'adhésion de leurs pays respectifs acheminée vers le Sommet. La Roumanie a conclu son intervention en informant qu'elle participait déjà aux activités de plusieurs institutions francophones, dont l'ACCT, FAUPELF-UREF, l'AIPLF et l'AIMF.

6 - VOLET ÉCONOMIQUE

6.1 - Document de réflexion sur la situation économique mondiale et projet de résolution sur l'économie mondiale (CMF-2/93/n° 16 et n° 17).

Présentation

Le représentant du Burkina Faso présente le document de réflexion sur la situation économique mondiale.

Il rappelle les acquis du Sommet de Chaillot sur la réflexion déjà engagée par la Francophonie dans le domaine économique.

Ce document fait état des grands sujets qui préoccupent la communauté mondiale ainsi que la communauté francophone. Il identifie et traite des domaines suivants :

- la situation économique mondiale ;
- le commerce international;

- la coopération, le partenariat économique et le développement ;
- la dette ;
- l'environnement.

Débat

Le président de la Conférence invite les délégués à apporter leurs observations au texte présenté.

Le délégué de la Belgique souligne l'importance du thème de la dette en rappelant que la solidarité culturelle ne peut être effective qu'en complémentarité avec la solidarité économique et sociale. La problématique de l'allègement de la dette doit également considérer la reconversion de celle-ci en projets économiques et sociaux au service d'un modèle équilibré de développement.

Le ministre de la Coopération de la République française propose à la Conférence que la coopération francophone mise sur l'intégration régionale tout en s'inscrivant dans le programme d'action des Nations unies pour le développement. Il se réjouit du rôle joué à cet égard par le Forum francophone des affaires dans le maillage de l'espace économique. Le ministre soumet à la réflexion de la Conférence les éléments d'une conception francophone du développement.

Après amendements, la Conférence ministérielle adopte le document de réflexion sur la situation économique mondiale et le projet de résolution sur l'économie mondiale.

- 6.2 Document sur la coopération économique francophone et projet de résolution (CMF-2/93/n° 18 et n° 19)
- 6.3 Projet de résolution sur le programme d'action des Nations unies pour le développement (Agenda pour le développement) (CMF-2/93/n° 20)

Présentation

Le représentant du Québec fait la présentation de ces trois textes. Il attire l'attention sur certaines des actions à retenir en priorité par les deux projets de résolution :

- la mobilisation de l'épargne ;
- la promotion de l'entreprise privée et du partenariat ;
- l'appui aux efforts de restructuration économique des pays du Sud ;
- la mise en place d'un système cohérent du droit des affaires ;
- l'intégration économique régionale.

Débat

Dans son intervention, le représentant du Cambodge formule le souhait que les pays du Nord, dans leur conception de la coopération économique avec les pays du Sud, impliquent plus fortement les sociétés privées de ces pays pour une coopération multilatérale ou bilatérale plus efficace.

Le délégué du Liban insiste sur l'importance majeure du volet économique et son lien direct avec le volet politique. Il souhaite que la Francophonie s'engage à trouver de nouvelles approches de coopération.

Le représentant de la Bulgarie affirme que l'avenir de la Francophonie se situe également dans le champ de l'économie et de la concurrence. Il sollicite formellement une présence accrue dans son pays des entreprises, partenaires de l'espace francophone.

Le représentant de la Tunisie souligne l'importance de l'aspect économique et l'élément déterminant qu'il constitue pour l'avenir de la Francophonie. En effet, la majeure partie de ses membres, notamment du Sud, connaissent de graves problèmes liés à la situation économique.

Il invite les pays du Nord à engager une véritable politique de reconversion de la dette et une politique de partenariat.

La Conférence ministérielle adopte les trois documents relatifs à la coopération économique, qui apparaîtront en annexe au rapport général.

7 - RAPPORT AUX INSTANCES DE LA FRANCOPHONIE

Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF)

Le président de PAIPLF souligne qu'il est mandaté par cette Assemblée pour transmettre à la Conférence le rapport de la XIXC assemblée tenue à Libreville du 28 juin au 2 juillet 1993. Il souhaite que le Sommet de Maurice puisse en prendre acte.

Désirant agir à titre d'Assemblée consultative de la Francophonie, l'AIPLF souhaite que les chefs d'État et de gouvernement tiennent compte des points suivants au cours de leurs délibérations : le rôle d'Assemblée consultative de FAIPLF, la coopération interparlementaire ainsi que l'observation des élections dans un processus intégré de la phase préélectorale, du scrutin et de la phase de suivi des élections.

Le président de la Conférence adresse ses remerciements au président SAINTONGE pour son rapport, et l'informe que la Conférence ministérielle soumettra au Sommet de Maurice une résolution relative à la reconnaissance de l'AIPLF comme Assemblée consultative de la Francophonie.

Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant en commun l'usage du français (CONFEMEN)

Le président de la CONFEMEN, après avoir évoqué le mandat de cette Conférence, a fait état du projet de résolution sur sa réorientation, adopté lors de la XLV^e session de ses travaux. Elle vise le renforcement politique de la CONFEMEN en lui permettant, d'une part, de contribuer à l'élaboration et à l'évaluation des politiques éducatives, et d'autre part, d'orienter et de définir les grands paramètres de l'ensemble de la programmation en matière d'éducation-formation-jeunesse, soumise à l'approbation des Sommets. En terminant, le président SONKO a souhaité que l'ensemble des États membres de la Francophonie adhèrent à la CONFEMEN.

La Conférence ministérielle prend acte du projet de résolution adopté par la CONFEMEN qui sera soumis à l'attention des chefs d'État et de gouvernement.

Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES)

Le président de la CONFEJES intervient en qualité de président de cette Conférence et de président du Comité international des Jeux de la Francophonie.

S'agissant de la CONFEJES, il rappelle que celle-ci entend renforcer son rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives à la jeunesse et au sport au sein de l'espace francophone dans son ensemble, en vue d'adopter des solutions décisives aux problèmes des jeunes. Il plaide toutefois en faveur de ressources financières accrues pour la CONFEJ ES.

Faisant le point sur l'état de la préparation des 1165 Jeux de la Francophonie qui auront lieu du 5 au 13 juillet 1994 en région parisienne, le président rappelle les objectifs de ces jeux: assurer la visibilité et le dynamisme de l'espace francophone à travers sa jeunesse, montrer la culture francophone autant dans son homogénéité que dans sa diversité, permettre le rapprochement des jeunes artistes et sportifs de l'espace francophone.

Le président de la Conférence félicite le président GLOVER et souligne la satisfaction de la Conférence ministérielle.

8 - COOPÉRATION MULTILATÉRALE FRANCOPHONE

8.1 - Présentation et examen des documents relatifs à la programmation

ACCT (CMF-2/93/n° 25)

Le secrétaire général de l'ACCT est invité à soumettre la proposition de programmation de l'Agence. Il informe la Conférence que cette proposition découle d'un travail collectif considérable. À cet égard, il mentionne les travaux des conférences ministérielles sectorielles dans les domaines de la culture, de l'environnement, de l'éducation et de l'enfance et les plans d'actions qu'elles ont adoptés, les travaux de la CONFEMEN, de la CONFEJES et de l'AIPLF, partenaires de l'Agence à divers degrés, ainsi que ceux de l'AIMF. À cela s'ajoutent les avis des huit comités de programme présidés par l'ACCT et les examens successifs de la proposition par le CPF à ses sessions de juillet et de septembre 1993.

Après avoir passé en revue les principaux programmes des huit domaines d'intervention de l'ACCT, le secrétaire général a conclu sa présentation en rappelant que la proposition reconduit, pour une part, des programmes existants, tout en faisant place à l'innovation, notamment en matière :

- de circulation de l'information technique et professionnelle ;
- de coopération économique ;
- de préoccupation pour les actions en faveur de l'enfance intégrées aux divers programmes.

Suite à cette présentation, la majorité des délégués ont tenu à exprimer leur grande satisfaction pour la programmation proposée et pour les actions menées par l'ACCT dans les différents États membres de la Francophonie.

Les intervenants ont aussi insisté sur les domaines qui leur apparaissaient prioritaires. À ce titre, il faut souligner la circulation de l'information technique et professionnelle, la copération juridique et judiciaire, la coproduction audiovisuelle, les actions destinées à l'enfance de même que le domaine des communications.

Enfin les délégués ont tenu à rappeler le mandat d'opérateur principal confié à l'ACCT et la nécessité de la doter des moyens nécessaires à la réalisation de ce mandat tout en évitant de multiplier les opérateurs.

AUPELF-UREF (CMF-2/93/n° 26)

Après avoir rappelé l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche, le directeur général de FAUPELF et recteur de l'UREF souligne le bilan des stratégies mises en œuvre par l'AUPELF-UREF au cours de ces quatre dernières années.

L'AUPELF-UREF entend consolider cet acquis par le renforcement des réseaux existants et la création de réseaux nouveaux, l'élargissement de son système international francophone d'information scientifique et technique (points SYFED) qui contribue à faire de la Francophonie un espace de modernité, le développement de la mobilité des étudiants et des chercheurs, grâce à un nombre accru de bourses, et la poursuite d'initiatives en direction des pays où la Francophonie nécessite des actions de relance, notamment par la création de filières universitaires francophones.

Pour l'avenir, l'AUPELF-UREF souhaite répondre aux besoins de régionalisation, aussi bien en matière de formation que de programmes de coopération, ouvrir à Bucarest, en 1994, un bureau régional de l'AUPELF-UREF pour l'Europe de l'Est, poursuivre sa politique de création de centres de recherche à vocation régionale partout où apparaissent de nouvelles demandes (Phnom Penh, Sofia, Vientiane...), poursuivre des programmes de mise à niveau linguistique en Asie, en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, et enfin donner une priorité à la formation à distance par le projet Unisat qui constitue, grâce au concours de TV5, un véritable laboratoire de télévision éducative.

UAUPELF-UREF propose en outre d'ouvrir deux grands chantiers :

- la relance de la recherche au Sud grâce à la création d'un fonds francophone de soutien à la recherche ;
- le génie linguistique, où se jouent pour le français des enjeux d'adaptation à la modernité.

Le président ainsi que de nombreuses délégations adressent leurs félicitations à l'AUPELF-UREF pour la qualité de sa programmation, rappelant l'évolution positive de FAUPELF-UREF depuis l'instauration des Sommets.

Sur la question du projet de fonds multilatéral francophone pour la recherche, le consensus se fait sur l'intérêt considérable de cette initiative pour le développement des pays du Sud.

Il est décidé, afin de leur donner le poids politique voulu, d'intégrer dans la résolution générale sur la programmation, des éléments du projet de résolution sur le fonds présenté par l'AUPELF-UREF.

Université Senghor d'Alexandrie (CMF-2/93/n° 21)

Le représentant de l'université Senghor d'Alexandrie étant absent, sa proposition de programmation est déposée pour information de la Conférence. Elle sera transmise sans audition au Sommet.

Le représentant de l'Égypte donne des indications sur les formations dispensées à l'université Senghor d'Alexandrie et souligne l'accroissement du nombre de stagiaires qu'elle accueille. Il demande à la Conférence de recommander l'accroissement des ressources financières qui sont mises à sa disposition.

TV5

Le président de TV5 Europe présente son rapport sur la chaîne satellitaire francophone devenue une réalité dans les cinq continents. TV5, qui rejoint quarante millions de foyers à travers le monde, possède plusieurs atouts significatifs. Cette entreprise multilatérale se conçoit et se réalise avec les professionnels et bénéficie de l'appui résolu et discret des gouvernements de l'espace francophone. Le président souligne tout particulièrement l'enracinement de TV5 dans la réalité francophone.

Le représentant de TV5 Afrique rappelle le mandat que le Sommet de Chaillot avait confié à T V5 Afrique, à savoir un volet technique et un volet programmatique.

Il souligne que le signal de TV5 Afrique est largement reçu aujourd'hui. En ce qui concerne les programmes, les objectifs sont atteints.

La Conférence se réjouit du développement de TV5, notamment de TV5 Afrique, et l'encourage à œuvrer pour une production et une diffusion de qualité.

8.2 - Résolution sur la programmation (CMF-2/93/n° 29)

Le projet de résolution est présenté par le Sénégal. Après quelques interventions, la résolution est retenue par la Conférence.

8.3 - Autres secteurs de la coopération multilatérale francophone

Forum francophone des affaires (FFA)

Après avoir rappelé les structures du FFA, le président du Bureau international du Forum francophone des affaires (BIFFA) invite la Conférence à appuyer le développement de cette organisation en facilitant la création et le développement des comités nationaux du FFA et en appuyant sa demande de ressources financières pour la mise en œuvre d'un programme de promotion et de partenariat ainsi que la création d'une Banque d'information des gens d'affaires (BIGA). Ces divers moyens sont requis pour permettre aux femmes et aux hommes d'affaires du FFA de contribuer au développement de l'espace économique et à l'épanouissement de la communauté francophone.

Le représentant du Québec rappelle que son pays abrite le Secrétariat du FFA et fait appel aux membres de notre communauté pour renforcer cet instrument multilatéral de développement économique.

Le représentant du Sénégal souligne l'importance de la dimension économique et son lien essentiel avec le volet politique.

Le président de la Conférence ministérielle remercie le président du BIFFA pour son rapport et souscrit aux orientations proposées par cette organisation. La Conférence prend acte du projet de résolution adopté par le BIFFA qui sera soumis à l'attention des chefs d'État et de gouvernement.

Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) (CMF-2/93/n° 33)

Ce rapport a été examiné au point 7 de l'ordre du jour intitulé : Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES).

9 - REVUE DE L'ORDRE DU JOUR ET DE UORDONNANÇÉMENT DES TRAVAUX DE LA V° CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS (CMF-2/93/n° 22 et n° 28)

Ces documents sont adoptés par la Conférence.

Suite aux interventions de quelques délégués concernant le rôle du Secrétariat des instances dévolu à l'ACCT et la présence de son secrétaire général aux travaux du Sommet, le président de la Conférence a répondu par la lecture de la résolution de Chaillot sur le suiet.

Après discussions, la Conférence donne mandat au président de faire connaître aux chefs d'État et de gouvernement les différents points de vue qui sont exprimés.

10 - LIEU ET DATE DE LA VI^e CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS AYANT EN COMMUN L'USAGE DU FRANÇAIS

La Conférence ministérielle soumet cette question aux chefs d'État et de gouvernement pour décision.

11 - PROCHAINE CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE (date et ordre du jour)

La III^e Conférence ministérielle de la Francophonie se tiendra à Bamako (Mali), du 7 au 10 décembre 1993.

La Conférence siégera comme conseil d'administration de l'ACCT (25^e session) et comme conférence générale de l'ACCT (XIII^e session).

La Conférence adopte le projet d'ordre du jour de la Conférence ministérielle de Bamako (CMF-2/93/n° 35), ainsi que les projets d'ordre du jour de la commission des programmes et de la commission administrative et financière du conseil d'administration de l'ACCT.

12 - QUESTIONS DIVERSES

La présidente du Conseil permanent de la Francophonie indique que neuf membres ont déjà été désignés pour faire partie du comité de réflexion : Canada, Communauté française de Belgique, Côte d'Ivoire, France, Maroc, Maurice, Roumanie, Sénégal, Canada/Québec.

La composition du prochain Conseil permanent de la Francophonie sera arrêtée par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet.

ADOPTION DU RAPPORT

Le rapport de la II^e Conférence ministérielle de la Francophonie est adopté.